

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt sept septembre, s'est réuni à la Mairie de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COQUILLET Jean-François, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand, Madame BOURDIAU Linette ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur LE DEM Philippe ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Procuration a été donnée à :

Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET.
Monsieur GARDINIER Frédéric donne pouvoir à Monsieur de COURCEL Dominique.

Madame GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N°2021-086 : CONCLUSION DU BAIL TDF

Vu l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail initial TDF SAS du 19 janvier 2005 autorisant TDF à exploiter la parcelle communale section BM n° 2 au loyer initial de 2995€/an,

Considérant d'une part les propositions de pérennisation d'achat de TDF SAS et d'autre part les propositions concurrentes alternatives,

Considérant l'expertise technique et financière du relais apportée par la SASU JFG CONSULTING,

Considérant la présence de sous-locataires (opérateurs mobiles) et des sous-locations opérées à partir du bien communal,

Considérant la plus-value apportée de l'étude, en valorisant un nouveau loyer TDF à 10000€/an,

La commune souhaite conclure avec TDF un nouveau bail se substituant au bail en cours à compter de sa date de signature pour une durée de 20 ans au loyer annuel de 10 000€/an.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le présent bail,

AUTORISE le Maire à signer le contrat concerné et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire, BRIARE

Pierre-François BOUGUET